

FICHE DE POSTE N° 8

Intitulé du poste : Agent comptable du Trésor auprès de la CCA
Lieu de travail : Caisse congolaise d'amortissement-CCA (Brazzaville)
Type de contrat : Contrat à durée déterminée
Supérieur hiérarchique : Directeur général de la CCA

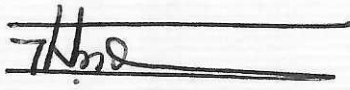
Description du poste	L'agent comptable (H/F) est le comptable subordonné du directeur général du trésor, en matière de gestion de la dette publique et des dépôts des divers organismes, d'une part, et comptable principal des budgets de fonctionnement et d'investissement de la caisse congolaise d'amortissement, d'autre part. L'Agent comptable principal exécute les opérations de recouvrement, de dépense, de centralisation et de gestion de la trésorerie du budget de l'établissement public.
Missions principales et activités/tâches	- prendre en charge et recouvrer toutes les recettes et tout produit au profit du budget de la Caisse Congolaise d'Amortissement ; - prendre en charge et payer les dépenses de la Caisse Congolaise d'Amortissement ; - effectuer toutes les opérations de trésorerie ; - assurer la garde et la conservation des deniers et valeurs de la Caisse Congolaise d'Amortissement ; - tenir à jour, dans le respect des règles de la comptabilité publique, la comptabilité des opérations des recettes, de dépenses et de trésorerie de la Caisse Congolaise d'Amortissement ainsi que la comptabilité matières et la comptabilité patrimoniale ; - produire mensuellement une balance générale des comptes du grand livre ; - produire en fin d'exercice budgétaire le compte de gestion de la Caisse Congolaise d'Amortissement.

Compétences	Avoir de bonnes aptitudes en comptabilité publique, comptabilité des opérations des recettes, de dépenses, la comptabilité matière, patrimoniale et gestion budgétaire des administrations publiques
	Bonne aptitudes managériales;
	Maîtrise des logiciels de base du traitement des textes (Word, Excel) et de la communication (Zoom, Meet)
Profil, expérience professionnelle et âge	Au moins 10 ans d'ancienneté dans l'administration publique en tant que cadre (catégorie I, échelle I) dans le domaine de la comptabilité ; être âgé de 60 ans au plus. En cas d'expérience professionnelle insuffisante, disposer d'un projet professionnel de qualité en matière de comptabilité, en lien avec les missions de la CCA. Avoir occupé les fonctions de cadre dans un département de comptabilité.
Diplômes	BAC+4 ou BAC+5 en comptabilité, en contrôle de gestion, en gestion des entreprises et des administrations, en finances publiques.
Langues	Français, niveau d'anglais acceptable

Fait à Brazzaville, le **24 MAI 2024**

Le Ministre,




Jean-Baptiste ONDAYE.